

Comité exécutif

Projet de compte-rendu

Mercredi 14 avril 2021

14h00-17h00 CET

Réunion Zoom en ligne

Mot de bienvenue du Président, Guus Pastoor

Adoption de l'ordre du jour et du compte-rendu de la réunion précédente (23/09/20): adoptés

Arnault Chaperon (FEAP) précise que c'est la dernière fois qu'il participe aux réunions du MAC. A l'avenir, la FEAP sera représentée par M. Yannis Pelekanakis. M. Chaperon remercie les autres membres pour les échanges très productifs.

FAO

- **Présentation de la réunion du COFI34 (1-5 février 2021) par un représentant de la Commission**

Le Président souligne l'importance de la FAO, qui constitue une plateforme multi-acteurs, ainsi que l'importance des lignes directrices sur les sujets en lien avec le marché des produits de la mer élaborés par la FAO.

Marc Richir (DG MARE) explique que la 34ème Session du COFI s'est déroulée entre le 1er et le 5 février 2021, en format virtuel pour la première fois. La Session a réuni 96 membres et de nombreux observateurs. Le moment phare a été l'adoption de la Déclaration sur la pêche et l'aquaculture durables lors d'un événement de haut-niveau organisé à l'occasion des 25 ans du Code de conduite de la FAO pour une pêche durable. Le Commissaire Sinkevičius est intervenu au nom du Groupe régional européen afin de souligner l'importance capitale du secteur dans l'économie mondiale et pour la sécurité alimentaire globale et promouvoir la relance post-Covid en se concentrant sur le renforcement de la durabilité et de la résilience. La Déclaration de la FAO reconnaît les progrès accomplis dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture depuis l'adoption du Code et relance cet élan collectif visant à examiner les défis et les opportunités afin de sécuriser la viabilité à long terme du secteur.

Plusieurs éléments ont rendu la tenue de cette réunion assez difficile: l'ordre du jour chargé malgré le format virtuel, l'envoi tardif des documents relatifs à la session, les modalités procédurales de dernière minute et le fait que la réunion soit présidée par trois présidents différents ne se trouvant



pas toujours au même endroit que le Secrétariat. Tout cela a démontré à quel point il était important que le COFI réforme ses propres méthodes, ce que l'UE et d'autres membres ont souligné à plusieurs reprises pendant la réunion, et a poussé le COFI à déclencher un processus intersessions ouvert, inclusif et transparent afin de rédiger des recommandations en vue du COFI35 (prévu en septembre 2022), en identifiant d'éventuels gains de temps et d'efficacité qui contribueront probablement à l'amélioration de la préparation du COFI et permettront de se concentrer sur de nouvelles problématiques stratégiques.

En termes de résultats, le représentant souligne que l'UE est parvenue à atteindre ses principaux objectifs sur le fond, comme par exemple:

- Impliquer la FAO dans le processus d'élaboration de lignes directrices négociées sur le transbordement qui seront approuvées lors de la prochaine session du COFI;
- Exhorter les membres de la FAO et du COFI à avancer plus rapidement sur les travaux relatifs aux Lignes directrices volontaires pour une aquaculture durable et voir de quelle façon le secteur pourrait s'adapter au changement climatique et contribuer à l'atténuation de ses effets;
- Souligner son attachement à la sécurité en mer et aux conditions de travail et demander à la FAO de rédiger plus explicitement des orientations relative à la responsabilité sociale dans la chaîne de valeur du poisson, en se basant sur des instruments internationaux essentiels et en étroite coopération avec les organisations et les partenaires compétents;
- Exhorter les membres de la FAO et du COFI à intégrer pleinement les pêcheries et l'aquaculture lors de la préparation du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.
- Soutenir le plan d'action de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales en 2022;
- Demander à la FAO d'investir davantage dans la réorientation du COPACE et du COPACO (des organes consultatifs vers les organes de gestion) tout en renforçant des approches communes entre ORGP et autres arrangements;
- En s'inspirant du Pacte vert pour l'Europe et des stratégies en faveur de la biodiversité et De la ferme à la table, souligner l'importance de l'équilibre entre conservation et utilisation durable des ressources, promouvoir une gestion des pêcheries efficace, une aquaculture durable et une tolérance zéro face à la pêche INN, en les présentant comme les meilleurs outils pour garantir la contribution du secteur à la sécurité alimentaire, à la nutrition, au changement climatique, à la conservation et à la restauration de la biodiversité et, de façon plus générale, à la réalisation de l'Agenda 2030.

L' UE n'a pas réussi à faire inclure une référence au processus de Kobe dans le rapport de la réunion en raison de l'opposition de la Nouvelle-Zélande, qui a souligné certains doutes quant à l'utilité de ce processus pour améliorer la coopération entre les ORGP du thon. Parmi les autres résultats principaux:



- Demander que la FAO accorde une plus grande priorité et visibilité à la pêche et à l'aquaculture (demandé par les pays de l'OCDE et l'UE);
- Insister pour la mise en place d'un processus d'examen par les pairs plus robuste et participatif lors de la rédaction du rapport SOFIA et envoyer le rapport aux membres en amont de la publication (GRULAC);
- Rappeler qu'il n'existe pas de preuves scientifiques démontrant que les êtres humains peuvent contracter le Covid-19 en consommant des produits à base de poisson ou issus de la pêche et, par conséquent, décourager l'éventuelle mise en place de barrières commerciales (Fédération de Russie);
- L'importance de parvenir le plus tôt possible à un accord lors des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les subventions de pêche (Nouvelle-Zélande);
- Au-delà du renforcement des capacités (Afrique, Asie), demander un appui pour la collecte, le suivi et la notification des données;
- Reconnaître l'impact particulièrement négatif du Covid-19 sur les pêcheries et l'aquaculture de petite échelle et artisanales et l'importance d'un soutien adéquat afin de favoriser la résilience et le développement durable du secteur;
- Exhorter la FAO à élaborer d'autres lignes directrices sur les AMCEZ en collaboration avec les organisations concernées (Canada et UE);
- Demander à la FAO de continuer à offrir son expertise dans la gestion des pêches et une assistance technique à d'autres processus et organisations internationaux ne disposant pas de mandat en matière de pêche mais dont les décisions pourraient avoir un impact sur les pêcheries;
- Les observateurs n'ont pratiquement pas eu la possibilité d'intervenir.

La prochaine session du COFI est prévue du 5 au 9 septembre 2022, à Rome.

- **Échange de vues sur la coopération entre le MAC et la DG MARE sur les questions de marché intérieur**

Bruno Guillaumie (AEPM) se dit satisfait de l'élaboration des lignes directrices pour une aquaculture durable. Le rôle de l'aquaculture est enfin reconnu. L'aquaculture, conchyliculture incluse, joue un rôle important dans la sécurité alimentaire et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Marcio Castro de Souza (FAO) précise que des discussions sont actuellement en cours sur la création d'un troisième sous-comité sur la gestion des pêcheries. A l'heure actuelle, il existe un sous-comité en charge du commerce et un autre pour l'aquaculture. Les membres vont examiner la possibilité d'établir un troisième sous-comité. Les procédures visant à lancer les échanges ont été initiées. Ces échanges seront ouverts à tous les membres de la FAO. Le but sera de mettre en place un organe spécifique en charge des discussions techniques spécifiques sur la gestion des pêcheries. Cela



permettrait de centrer davantage les sessions du COFI sur le volet politique, et les échanges techniques seraient couverts par des sous-comités.

Marc Richir (DG MARE), en ce qui concerne les lignes directrices de la FAO sur l'aquaculture durable, souligne que la Commission européenne est également en train d'élaborer des lignes directrices pour une aquaculture durable. Par conséquent, la Commission se réjouit que la FAO travaille sur le même sujet. L'aquaculture est reconnue comme une solution pour promouvoir la sécurité alimentaire. La Commission est préoccupée par le fait que le cadre juridique n'avance pas au même rythme: les lignes directrices internationales seront donc tout à fait bienvenues. Certains pays africains sont préoccupés par le fait que leurs ressources halieutiques sont utilisées par d'autres pays.

Concernant le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, la Commission a noté que, lors des échanges et dans les documents préparés pour les différents panels, on ne mentionne que très peu la pêche et l'aquaculture. La situation semble cependant évoluer, vu que plusieurs pays ont lancé des appels pour que la pêche et l'aquaculture soient davantage prises en compte. Dans le contexte du Sommet, il y aura aussi des solutions en lien avec la bonne gestion des pêcheries et la gestion durable de l'aquaculture.

Concernant le nouveau sous-comité, il permettrait d'améliorer les travaux du COFI. Il y a trop de thèmes à traiter, ce qui alourdit l'ordre du jour des réunions du COFI. Les travaux techniques réalisés par les deux autres sous-comités sont d'excellente qualité. Lors des échanges de haut niveau, il n'y a pas assez de temps pour traiter les questions politiques. La suggestion d'établir un nouveau sous-comité sur la gestion des pêcheries avait été faite il y a deux ans. Les travaux avaient commencé, menés par certains membres du Bureau et du Secrétariat de la FAO. Certaines délégations, dont l'UE, avaient critiqué le faible nombre de parties impliquées dans les travaux. La présidence japonaise prévoit de réévaluer les travaux des sous-comités actuels et du COFI afin de voir s'il serait possible de gagner du temps pour pouvoir traiter les questions politiques comme il se doit.

Juan Manuel Trujillo (ETF) aimerait en savoir plus sur la stratégie de la FAO en lien avec la durabilité sociale.

Marcio Castro de Souza (FAO) répond que la durabilité sociale est une question essentielle. Dans la Déclaration, elle est mentionnée comme un point à suivre dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable. Un mandat a été établi pour rédiger des orientations sur la responsabilité sociale. Il s'agira d'un document très complet, qui servira d'outil au secteur privé afin de vérifier les aspects liés à la conformité. La FAO ne crée rien de nouveau, mais elle regroupe différents instruments internationaux, afin que les acteurs de la chaîne d'approvisionnement puissent aborder plus facilement cette thématique. La FAO a été en contact avec le secteur privé, le monde universitaire et les gouvernements. Ils espèrent pouvoir soumettre un projet de texte lors de la prochaine réunion du sous-comité sur le commerce du poisson. Ils travaillent également sur un document de cadrage afin d'inclure des commentaires proposés par différents pays. L'orientation sera composée d'une première



partie générale et d'une seconde partie sur des maillons spécifiques de la chaîne de valeur. Il ne s'agit pas d'un document contraignant. Il s'adressera au secteur privé, dans le but de faciliter les travaux de conformité.

Marc Richir (DG MARE) rappelle qu'il y a d'abord eu une consultation élargie sur les lignes directrices. C'est une question très importante pour l'UE et pour les partenaires sociaux. Lors de la première consultation, l'UE a exprimé ses préoccupations quant à la possibilité de compromettre l'interprétation des instruments internationaux existants. Certaines préoccupations portaient également sur le niveau de détail des lignes directrices et leur faisabilité.

Le Président se demande de quelle façon le MAC pourrait épauler la DG MARE dans ses travaux sur les questions liées à la FAO. Le MAC a examiné à de nombreuses reprises les lignes directrices socio-économiques. La FAO travaille sur plusieurs marchés de produits de la mer et d'autres questions commerciales, toutes très importantes. Le Président espère qu'il sera possible de coopérer avec la Commission, par le biais d'un avis, de réunions informelles de préparation ou en faisant partie des délégations de l'UE. Le Président déclare que les sujets de la FAO resteront parmi les priorités du MAC et que le MAC est prêt à offrir une contribution.

Examen des projets d'avis soumis à approbation

- **Projet d'avis relatif à la recommandation du Conseil consultatif de l'aquaculture sur l'étiquetage du caviar (Groupe de travail 3)**

Le Président rappelle que le MAC travaille sur cette question depuis longtemps et espère que les membres jugeront le résultat satisfaisant. Le Président donne la parole aux membres pour qu'ils puissent effectuer des commentaires.

Arnault Chaperon (FEAP) exprime sa déception par rapport au fait qu'aucun consensus n'ait été atteint dans l'avis qui, au lieu de cela, dresse une liste des points de vue des différents secteurs.

Le Comité exécutif adopte le projet d'avis dans le format proposé.

- **Projet d'avis sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 (Groupe de travail 1)**

Le Président rappelle que le projet d'avis a fait l'objet d'un consensus au sein du Groupe de travail 1 et qu'il est à présent soumis au Comité exécutif pour adoption.

Le Comité exécutif adopte le projet d'avis dans le format proposé.



- **Autres projets d'avis**

Le Président rappelle que le projet d'avis sur « l'importation de mollusques bivalves non épurés en provenance du Royaume-Uni » a été accepté par le Groupe de travail 2 et qu'il est à présent soumis au Comité exécutif.

Le Secrétaire général explique qu'il existait deux versions de cet avis, car CONXEMAR avait proposé des changements de mise en forme qui n'affectaient pas le contenu défini par le groupe de travail 2.

Bruno Guillaumie (AEPM) est d'accord avec la reformulation, mais propose de corriger la référence aux « zones sanitaires B ou C » dans la partie portant sur le contexte, en la remplaçant par « zones sanitaires B » uniquement.

Le Comité exécutif adopte le projet d'avis, avec les amendements, en incluant les suggestions de mise en forme de CONXEMAR.

Le Président rappelle que le Conseil consultatif pour les stocks pélagiques propose de rédiger un courrier conjoint sur la participation des parties prenantes au lendemain de l'Accord de commerce et de coopération entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. L'Accord mentionne la création d'un Comité spécialisé de la pêche, qu'il reste encore à définir. D'après le Conseil consultatif pour les stocks pélagiques, il est important d'examiner la future relation entre les Conseils consultatifs et le Comité spécialisé de la pêche. Le courrier demande à la Commission de clarifier le rôle des Conseils consultatifs en relation avec le Comité spécialisé.

Bruno Guillaumie (AEPM) est satisfait de la formulation du courrier. La solution devra être définie de façon bilatérale entre l'UE et le Royaume-Uni. Le Comité spécialisé pourrait jouer un rôle important dans la modification des règlements. Il est important d'encourager d'autres Conseils consultatifs à entériner le courrier.

Le Comité exécutif donne son accord pour cosigner le projet de courrier.

Fonctionnement des Conseils consultatifs

- **Rapport sur la réunion inter-CC (18 janvier 2021)**

Le Secrétaire général fait un compte-rendu de la réunion inter-CC qui s'est tenue le 18 janvier 2021. Mme. Charlina Vitcheva, Directrice générale de la DG MARE, a fait quelques remarques d'introduction. La Directrice générale a exprimé son soutien aux Conseils consultatifs, en soulignant que les CC sont un outil essentiel dans le contexte de la régionalisation. La Directrice générale a fortement encouragé les ONG à continuer à participer aux CC et a souligné que les CC resteront le principal forum multi-acteurs pour toutes les questions liées à la gestion des pêcheries. Les recommandations des CC pèseront toujours plus lourd que les avis d'autres organisations ou d'autres



groupes. La Directrice générale a remercié les CC pour les efforts réalisés dans le but de remédier aux problèmes de fonctionnement identifiés. La Directrice générale a souligné plusieurs initiatives législatives dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, de la stratégie en faveur de la biodiversité et de la stratégie De la ferme à la table, y compris le rapport Mesures techniques, le plan d'action visant à préserver les ressources halieutiques, les lignes directrices stratégiques pour une aquaculture durable, la révision des normes de commercialisation, le plan d'urgence alimentaire de l'UE et la stratégie de l'UE pour les énergies renouvelables offshore. La Directrice générale a salué l'issue favorable de l'Accord de commerce et de coopération entre le Royaume-Uni et l'Union européenne.

Après les remarques introductives, plusieurs Conseils consultatifs ont présenté des pistes d'amélioration du fonctionnement et de la performance des Conseils consultatifs. Ces pistes concernaient les bonnes pratiques, les règles de procédure, les finances, les membres et l'examen de la performance. Le Secrétariat du MAC a fait une présentation sur les efforts visant à attirer de nouveaux membres au sein des Conseils consultatifs. En conclusion et en vue de définir les prochaines étapes, la Commission a indiqué qu'ils verraient comment améliorer la relation de travail entre la DG MARE et les Conseils consultatifs, comment assurer un meilleur fonctionnement et une plus grande cohérence au sein de la DG MARE, réfléchir au suivi donné aux avis, organiser plus de réunions inter-CC et éventuellement amender l'acte délégué qui établit les règles de fonctionnement des Conseils consultatifs. Deux présentations ont aussi été faites par des représentants de la Commission sur les avancées des principaux dossiers législatifs. Le Secrétaire général souligne que, depuis la réunion, une réunion inter-CC dédiée aux Brexit a eu lieu le 22 février 2021. Les comptes-rendus des deux réunions sont disponibles sur le site internet du MAC.

- **Échange de vues sur le courrier de la DG MARE contenant des suggestions pour améliorer le fonctionnement des Conseils consultatifs (21 décembre 2020)**

Le Président propose de passer en revue les sept suggestions visant à améliorer le fonctionnement des Conseils consultatifs. En ce qui concerne la première suggestion, le Président rappelle que certains Conseils consultatifs ont procédé à une évaluation de leur performance et de leur fonctionnement. Il serait logique de procéder à une évaluation du MAC. Dans certains CC, le Secrétariat s'est chargé de réaliser une évaluation interne, alors que d'autres ont demandé à un consultant de réaliser une évaluation externe. Le Président demande aux membres s'ils estiment que le MAC devrait procéder à une évaluation de son fonctionnement et, le cas échéant, si l'évaluation devrait être réalisée par le Secrétariat ou par un consultant externe.

Pierre Commère (AIPCE) est favorable à une évaluation et exprime sa préférence pour un consultant externe, qui garantit une plus grande impartialité.

Daniel Voces (Europêche) est d'accord avec l'intervention précédente. M. Voces demande si le MAC dispose de la capacité financière nécessaire pour embaucher un consultant externe.



Le Président répond qu'il devrait y avoir suffisamment de fonds en raison du changement de format des réunions qui sont passées de présentielles à en ligne, même s'il faudra probablement amender légèrement le budget.

Le Secrétaire général déclare qu'en effet, le MAC dispose des fonds nécessaires. En termes de modification du budget, il vérifiera avec le responsable financier du MAC s'il serait possible d'utiliser l'une des lignes budgétaires pour le consultant externe ou s'il sera nécessaire d'amender le budget.

Juan Manuel Trujillo (ETF) est d'accord pour qu'un consultant externe se charge de réaliser une évaluation. Le MAC fonctionne bien, mais un rapport avec des pistes d'amélioration pourrait être utile. Certains consultants externes ont déjà de l'expérience avec d'autres Conseils consultatifs, autant en tenir compte.

Christine Absil (Good Fish Foundation) est d'accord avec la réalisation d'une évaluation, qui permettrait aussi de comparer le fonctionnement du MAC avec celui d'autres Conseils consultatifs. Mme. Absil espère que le format permette de faire des comparaisons avec d'autres CC.

Le Secrétaire général souligne que les services de la Commission envisageait de fournir des orientations sur le format des évaluations, mais que la DG MARE avait été satisfaite de l'évaluation externe réalisée par le LDAC.

Le Président propose que le Secrétariat contacte plusieurs consultants externes ayant déjà travaillé avec d'autres Conseils consultatifs afin de recevoir des propositions.

Le Comité exécutif convient de la réalisation d'une évaluation externe sur la performance et le fonctionnement du MAC.

Le Président précise qu'il faudra inclure les deuxième et troisième suggestions du document de la DG MARE dans l'évaluation. Pour ce qui est de la quatrième suggestion, la classification de certaines organisations dans la catégorie industrie ou ONG manque parfois de clarté.

Le Secrétaire général souligne que la classification des parties prenantes est un problème pour certains CC, mais pas au sein du MAC. La Commission reconnaît qu'il est nécessaire de faciliter la classification des organisations qui deviennent membres des CC. Il n'y a pas encore de document officiel, mais la Commission examine actuellement la question.

Le Président explique que la cinquième suggestion concerne le fait de faciliter la participation des AGI (autres groupes d'intérêt), en tenant compte de leurs limitations en matière de ressources humaines et financières.



Le Secrétaire général souligne que sa présentation lors la réunion inter-CC du 18 janvier a encouragé la Commission à échanger davantage avec les AGI afin de leur expliquer la valeur ajoutée des CC, afin qu'elles y participent davantage. En outre, cela a encouragé la Commission à renforcer ses échanges avec les autorités nationales afin de promouvoir les CC dans les différents États membres.

Le Président, en ce qui concerne la sixième suggestion, souligne qu'au cours des dernières années, la coopération s'accroît entre les CC. L'organisation d'une réunion inter-CC supplémentaire est une avancée positive, bien qu'elle ne doive pas remplacer les réunions individuelles des CC. Les représentants de la Commission pourraient avoir des problèmes de disponibilité pour participer aux réunions de tous les CC. Même si certains sujets sont horizontaux, les CC adopteront peut-être des approches différentes.

Bruno Guillaumie (AEPM) rappelle que, d'après la législation, les Conseils consultatifs soumettent des recommandations à la Commission et aux États membres. Il reste encore à établir des relations de travail avec certains États membres. La participation au programme de travail et aux questions subsidiaires fait défaut. Certains États membres ont demandé à participer à des réunions, mais ils sont peu nombreux, et les recommandations sont principalement adressées à la Commission. Il est important que les recommandations du MAC s'adressent également aux États membres.

Le Secrétaire général indique que le Secrétariat a essayé d'améliorer les relations de travail avec les États membres, mais les autorités nationales ont des approches différentes vis-à-vis des Conseils consultatifs. Certains États membres participent à des réunions et suivent les travaux de près, d'autres préfèrent recevoir les informations via la Commission. Par conséquent, à l'avenir, les CC et la DG MARE devrait s'efforcer d'améliorer la relation et la coordination avec les États membres.

Le Président reconnaît que la participation des États membres aux travaux du MAC pourrait être améliorée.

Pierre Commère (AIPCE) souligne que le MAC et le CCA ont une compétence transversale. Il est compréhensible que les services de la Commission souhaitent éviter de répéter les mêmes sujets avec différents CC. La DG MARE doit tout de même tenir compte de la nature du MAC et du CCA.

Le Président, concernant la septième suggestion, explique que les réponses de la DG MARE aux différents avis se sont améliorées. Les réponses ont été très complètes, en expliquant comment la Commission pouvait intégrer les recommandations.

Bruno Guillaumie (AEPM) est d'accord pour dire que les réponses envoyées au MAC sont de meilleure qualité. La situation n'est pas forcément la même pour d'autres CC, notamment le CCA. Il est important d'examiner la perception des États membres et des parties prenantes par rapport aux avis du MAC, surtout lorsqu'ils sont envoyés. C'est un point qu'il faudrait examiner lors de l'évaluation externe.



Le Président est d'accord et souligne que les membres devraient diffuser plus largement les avis.

Arnault Chaperon (FEAP) est d'accord avec l'AEPM. Il ne s'agit pas que d'un problème de perception et de diffusion. Il est important d'analyser la façon dont le MAC peut influencer les autorités, aussi bien au niveau de la Commission qu'au niveau national. Le consultant externe devrait également analyser ce point.

Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) estime qu'il est important d'analyser l'impact du MAC sur les législations européenne et nationales. C'est un processus complexe, étant donné que le MAC est un organe consultatif. Il est nécessaire d'avoir une approche globale afin de mesurer la vitalité de la coopération entre la Commission et le MAC. Il est aussi important de mesurer la nature et la vitalité de la relation avec les États membres.

Le Président est d'accord. Le MAC est un organe consultatif, les recommandations ne sont donc pas toujours suivies. Il n'y a pas toujours de relation directe entre les recommandations et les changements au niveau législatif. Il est essentiel que l'évaluation externe analyse la relation entre le MAC et la Commission européenne. Il est important de savoir si le MAC et la DG MARE perçoivent cette coopération de la même façon. Il est aussi important de mesurer l'influence des recommandations.

- **Préparation de la prochaine réunion inter-CC (5 mai 2021)**

Le Président demande au Comité exécutif s'il a des recommandations spécifiques par rapport aux suggestions mentionnées. Le Président demande également si les membres souhaitent suggérer des points à ajouter à l'ordre du jour de la réunion inter-CC.

Le Secrétaire général est d'accord pour se charger de préparer un document sur base des échanges qui ont eu lieu au sein du Comité exécutif, qui contiendra des propositions que les représentants du MAC soumettront lors de la réunion. En ce qui concerne les points à inclure à l'ordre du jour, la DG MARE a invité les CC à faire des suggestions.

Le Comité exécutif convient de rédiger un document contenant différents points qui seront mentionnés par les représentants du MAC lors de la réunion inter-CC du 5 mai 2021.

Observateurs britanniques au sein du MAC

- **Échange de vues sur le cas de SEAFISH (liste de diffusion, participation, contribution financière)**

Le Président explique que, comme le précisait le courrier de la Commission, les parties prenantes britanniques peuvent continuer à participer aux réunions des CC en qualité de membres actifs lorsque



des questions qui les concernent sont abordées. Le Président rappelle que SEAFISH était initialement un membre du MAC, mais que, vu qu'il s'agit d'un organisme public, ils sont devenus observateur actif représentant un État membre. En tant que représentant d'un État membre, il a été demandé à SEAFISH de verser une contribution financière. Le Président invite les membres à s'exprimer sur la participation des observateurs, notamment s'ils estiment que les invitations aux réunions doivent être envoyées automatiquement ou s'il serait préférable de les inviter uniquement pour certains points.

Le Secrétaire général explique que, conformément aux règles de fonctionnement des CC, les États membres peuvent verser un soutien financier afin d'en faciliter le fonctionnement, mais aucun montant précis n'est mentionné. En général, le MAC demande aux États membres de contribuer à hauteur de 2.000€. Même avec son statut d'État membre, SEAFISH a contribué à hauteur de 500€ par an. Les services de la Commission ont confirmé que les CC peuvent recevoir des contributions financières de l'extérieur de l'UE, ce qui signifie, en théorie, que les contributions financières des autorités britanniques seraient possibles.

Bruno Guillaumie (AEPM) souligne qu'un « membre » est une entité juridique disposant d'un siège, alors qu'un « observateur » serait une personne morale qui participe aux réunions en son nom. Le Président peut inviter les experts à participer en qualité d'observateurs actifs. La Commission est un observateur systématique.

Le Président explique que les CC sont composés de membres. Les membres sont des organisations qui paient des cotisations et disposent de pleins droits. Les membres envoient des représentants aux réunions, qu'ils choisissent eux-mêmes. D'autre part, il y a des organisations qui ne peuvent pas être membres, comme SEAFISH. Dans la pratique, la question porte sur la continuité de l'envoi des ordres du jour et des documents à SEAFISH et si les membres acceptent que les représentants de SEAFISH participent automatiquement en qualité d'observateurs actifs.

Le Secrétaire général précise qu'une contribution financière versée par un observateur n'équivaut pas à une cotisation. La contribution financière est volontaire. Les observateurs peuvent participer sans payer de contribution financière. Dans la pratique, qu'un observateur soit une entité juridique ou une personne morale ne fait pas de grande différence. La question principale porte sur le maintien ou non de l'adresse mail de SEAFISH dans la liste de diffusion du MAC afin qu'ils reçoivent les ordres du jour et en permettant ainsi à un membre de SEAFISH de s'inscrire aux réunions en qualité d'observateur. Ils seraient donc automatiquement invités à participer aux réunions du MAC en tant qu'observateurs actifs. Autrement, les invitations pour participer en tant qu'observateurs actifs aux réunions du MAC seraient uniquement envoyées aux représentants de SEAFISH pour certains points, lors de certaines réunions.

Pim Visser (VisNed) se demande, en tenant compte du Brexit et des changements sur le marché, quel est l'intérêt à maintenir une organisation britannique comme observateur actif lors des délibérations



internes du MAC, qui abordent également les relations commerciales avec le Royaume-Uni, dorénavant un marché tiers.

Le Président souligne que la situation ne concerne pas uniquement le Royaume-Uni. Il pourrait y avoir des observateurs issus d'autres pays tiers. Par conséquent, il est important de définir des principes généraux. En ce qui concerne les avantages de cette participation, elle permettrait une meilleure compréhension mutuelle et un partage de connaissances.

Daniel Voces (Europêche) est d'accord sur le fait qu'il est nécessaire d'avoir une approche globale. D'autres principes doivent être pris en compte lorsqu'il s'agit de déterminer si une organisation peut obtenir le statut d'observateur au sein du MAC. Il est important de tenir compte du principe de réciprocité, par exemple, qui implique que les organisations européennes auraient aussi le droit de participer à des plateformes de parties prenantes similaires. Il faudrait également examiner les éventuels conflits d'intérêt, en évitant par exemple la présence d'observateurs d'un pays tiers lorsque le point à l'ordre du jour porte sur un échange de vue à propos d'un ALE avec le pays en question. Certaines parties prenantes ne seraient pas à l'aise pour s'exprimer librement sur la politique. Lors des échanges dans le cadre du dialogue social Europêche-ETF, par exemple, les experts de pays tiers sont invités de façon ponctuelle.

Emiel Brouckaert (EAPO) souligne que la question mériterait que l'on examine les règles relatives au statut des observateurs et à la participation d'entités publiques telle qu'elles sont définies dans l'annexe 3 de la PCP, qui contient des définitions claires.

Juan Manuel Trujillo (ETF) estime qu'il conviendrait d'autoriser la participation des observateurs en fonction des points à l'ordre du jour. Si les observateurs représentent les intérêts d'un pays tiers, la participation devrait se limiter à certains sujets spécifiques et lorsque c'est intéressant pour le MAC. M. Trujillo souligne que la situation des observateurs est différente de celle des ressortissants non-européens nommés comme représentants par les membres. Dans le cas des observateurs, il est d'accord avec les principes mentionnés par Europêche. L'invitation devrait être ponctuelle et concerner uniquement des points précis.

Andrew Kuyk (CEP) est d'accord, il convient d'aborder cette question de façon horizontale et non pas en relation avec une organisation ou un pays en particulier. Les principes devraient s'appliquer à tous les pays tiers. En ce qui concerne la question posée par VisNed, M. Kuyk rappelle que l'Irlande du Nord est toujours membre de l'Union douanière et du marché commun. SEAFISH pourrait représenter l'Irlande du Nord. Si une négociation active est en cours avec un pays tiers, il faudrait prendre certaines mesures. Dans le cas du Royaume-Uni, un accord est déjà en vigueur. Il est aussi important de souligner que les projets d'ordre du jour et de comptes-rendus sont disponibles au public sur le site internet du MAC. Par conséquent, même sans être inclus dans la liste de diffusion ni participer à des réunions, les associations de pays tiers peuvent suivre les travaux.



Le Président conclut qu'il y a un consensus quant au fait que les observateurs ont un statut différent des membres. L'avantage des observateurs est le partage de connaissances sur certains sujets. Il est important d'examiner les définitions de la PCP. Les observateurs devront être invités ou éventuellement demander à participer à une réunion lorsque des sujets qui les concernent sont abordés. Le mandat pour autoriser des observateurs à participer aux réunions sera donné au CC, en fonction des demandes. Au début de la réunion, le Président peut demander aux membres s'ils sont d'accord pour que les observateurs invités y participent. Dans cette configuration, il ne serait pas approprié de recevoir une contribution financière. Le Président propose d'élaborer des lignes directrices sur la participation des observateurs, en tenant compte des règles de la PCP, et encourage les membres à envoyer des contributions.

Le Comité exécutif convient que le Président et le Secrétariat élaboreront une proposition de lignes directrices sur la participation des observateurs.

Participation des parties prenantes britanniques au sein du MAC

- **Information relative au courrier de la DG MARE sur la participation des parties prenantes britanniques aux CC (18 mars 2021)**

Le Président rappelle que, lors de la réunion inter-CC du 22 février sur le Brexit, la question de la participation des parties prenantes britanniques au sein des CC s'est posée. Le Président précise que les échanges ont porté sur la participation de représentants d'organisations membres d'origine britannique. Suite à la réunion inter-CC, Mme. Vitcheva, la Directrice générale de la DG MARE, a envoyé un courrier dans le but de préciser que c'est à chaque CC de définir si, d'après la DG MARE, il semble approprié que des représentants d'organisations britanniques (y compris ceux qui représentent les intérêts du Royaume-Uni au sein de consortiums basés dans l'UE) ne soient plus autorisés à assumer le rôle de présidents ou de présidents de groupes de travail. Le Président estime que cette règle ne devrait pas uniquement s'appliquer aux ressortissants britanniques, mais bien à tous les pays tiers. Il existe de nombreuses relations potentielles entre des organisations membres et des pays tiers.

- **Échange de vues sur le rapport d'évaluation du MAC**

Le Président explique que le Secrétariat a préparé un projet de rapport d'évaluation qui analyse la relation entre les membres de consortiums basés dans l'UE et les pays tiers, plus particulièrement avec le Royaume-Uni. D'après le rapport, les membres de consortiums basés dans l'UE qui ont des membres issus de pays tiers peuvent être considérés comme des parties prenantes européennes, représentant les intérêts de l'UE. Les membres des AGI (autres groupes d'intérêt) peuvent aussi être considérés comme représentatifs des parties prenantes et des intérêts de l'UE. Enfin, la question se pose concernant la présidence qui sera assumée par des individus représentant des organisations britanniques au sein de consortiums basés dans l'UE. Au sein du MAC, le cas s'est présenté dans le



groupe de travail 2. En amont de la réunion, le Président du groupe de travail 2 avait envoyé un courrier remettant sa démission, si le Comité exécutif le souhaitait, afin d'aider à restaurer le principe du consensus. Le Président souligne que l'élection des présidents est une compétence des CC. Le courrier du Président du groupe de travail 2 mentionne aussi le fait que sa démission ne compromettra pas sa capacité à continuer à représenter CEP en qualité de délégué au sein du MAC, si l'AIPCE-CEP en décidait ainsi.

Le Président exprime sa déception face à l'évolution de la situation, étant donné que le président du groupe de travail 2 a fait un excellent travail en mettant à disposition ses connaissances et des efforts considérables. Le Président propose que, sur base de l'avis de la DG MARE, le Comité exécutif accepte la démission. A l'avenir, le Président propose d'adopter la règle générale suivante: pour les postes de présidents, les membres proposeront uniquement des personnes qui ne représentent pas les intérêts de pays tiers au sein de leur organisation. Le Président remercie M. Kuyk pour son travail et ses efforts en tant que Président du groupe de travail 2. Le Président espère que l'AIPCE-CEP gardera M. Kuyk comme représentant au sein du MAC.

Emiel Brouckaert (EAPO) approuve la proposition du Président et remercie M. Kuyk pour son rôle crucial dans la création et le fonctionnement du MAC.

Daniel Voces (Europêche) est d'accord avec l'évaluation et la proposition du Président. M. Voces déclare que M. Kuyk a réalisé un travail exceptionnel et qu'il a énormément contribué au MAC. Néanmoins, le Royaume-Uni est un pays tiers, comme l'a souligné précédemment VisNed. M. Voces est d'avis qu'il est important de faire une différence entre les membres d'ONG et les membres de l'industrie. Les ONG sont en général des organisations internationales ayant une approche européenne, ce qui donne lieu à la création de branches dans l'UE, afin que ces organisations puissent être considérées comme représentatives des intérêts de l'UE. Pour ce qui est des consortiums industriels basés dans l'UE, ils sont en général composés de plusieurs organisations nationales du secteur. D'après lui, il semblerait peu commun qu'une association européenne compte une association de pays tiers parmi ses membres de plein droit. Toutefois, il convient d'encourager leur participation et d'accueillir leurs représentants. Il est important de vérifier tout conflit d'intérêts éventuel, le principe de réciprocité, ainsi que la valeur ajoutée. Être membre d'un consortium basé dans l'UE ne signifie pas automatiquement avoir accès à toute l'information et à toutes les réunions.

Le Président souligne l'importance des principes généraux lors de l'élection aux postes de président. En termes de représentants, les organisations qui sont membres du MAC devraient pouvoir nommer leurs représentants quelle que soit la nationalité des individus, afin d'éviter d'interférer dans la structure interne de l'organisation membre.

Juan Manuel Trujillo (ETF) est d'accord avec la proposition du Président et avec l'intervention d'Europêche. M. Trujillo remercie M. Kuyk pour son dévouement et son travail au nom du MAC.



Andrew Kuyk (CEP) explique qu'il comprend parfaitement les circonstances et remercie sincèrement les autres membres pour leurs réactions. M. Kuyk rappelle le dernier paragraphe du courrier de Mme. Vitcheva, qui indique que le Brexit ne signifie pas la fin du partenariat entre l'UE et le Royaume-Uni. L'UE et le Royaume-Uni restent des voisins proches ayant de nombreux intérêts en commun, il est donc vital de maintenir une coopération constructive.

Katarina Sipic (AIPCE-CEP) remercie M. Kuyk pour son travail et est d'accord avec les conclusions du Président. Mme. Sipic confirme que son organisation est disposée à proposer un nouveau candidat à la présidence du groupe de travail 2.

Le Président rappelle que le poste de vice-président du groupe de travail 2 est également vacant en raison du départ de Mme. Katrin Poulsen de WWF. Avant la réunion, WWF a indiqué qu'ils étaient prêts à proposer un nouveau candidat pour le poste.

Le Comité exécutif décide d'accepter la démission de M. Kuyk en tant que Président du groupe de travail 2.

AECP

- **Rapport du Conseil consultatif (9 octobre 2020) par Daniel Voces, représentant du MAC**

Daniel Voces (Europêche) rappelle que la réunion du Conseil consultatif de l'AECP a eu lieu le 9 octobre 2020. La réunion a commencé par un état des lieux des différents CC. En tant que représentant du MAC à la réunion, M. Voces a présenté des informations sur plusieurs éléments repris dans les avis du MAC. Tout d'abord, l'avis sur la mise en œuvre de l'obligation de débarquement, qui stipule qu'il est assez difficile d'évaluer la mise en œuvre à cause du manque d'informations sur les répercussions sur le marché et le nombre d'exceptions en vigueur. Deuxièmement, l'échange de vues avec l'eurodéputée Clara Aguilera sur le règlement de contrôle, qui avait couvert l'harmonisation des sanctions, la définition des lots, les ventes directes, l'utilisation des prises accessoires à des fins sociales ou caritatives, les pêcheries artisanales et l'alignement de l'interopérabilité des programmes d'importation. Troisièmement, les travaux du MAC sur la pêche INN réalisée par le secteur des chalutiers industriels au Ghana. Quatrièmement, l'avis sur le cadre de collecte des données, qui couvre les incohérences en matière de prix moyens dans les rapports du CSTEP. Enfin, l'évaluation de l'analyse d'impact initiale de la Commission sur le cadre des normes de commercialisation. Pendant la réunion, l'AECP a présenté le programme de travail pluriannuel et le programme de travail annuel.

M. Voces indique qu'au nom du MAC, il sera membre suppléant du Conseil consultatif du Conseil d'administration de l'AECP de mars 2021 à mars 2022. Le représentant principal est un membre du PELAC. Au cours de la prochaine période, le représentant principal sera un membre du MAC. Le Conseil d'administration est composé de représentants des États membres et de la Commission européenne, et d'un observateur qui représente le Conseil consultatif. M. Voces précise qu'une



réunion du Conseil consultatif aura lieu le 15 avril 2021 et remercie le Secrétaire général pour son aide lors de la préparation.

CIEM

- **Rapport de la réunion annuelle entre le CIEM, les conseils consultatifs et d'autres observateurs (MIACO) (14 janvier 2021) par Christine Absil, vice-présidente**

Christine Absil (Good Fish Foundation) indique que, lors de la réunion, le CIEM a présenté les travaux réalisés au cours de l'année écoulée, y compris les stocks ayant reçu un avis. Des échanges ont également eu lieu afin de voir comment intégrer les données des parties prenantes. Le CIEM a aussi expliqué comment leurs travaux d'évaluation avaient été sérieusement affectés par le Covid-19, mais qu'ils ont tout de même réussi à produire des recommandations de qualité. Le CIEM a également demandé aux parties prenantes leur avis sur les recommandations et la présentation du site internet. Mme. Absil encourage les membres à envoyer des commentaires au CIEM.

Points divers

- **Déclaration de clôture**

Le Président remercie M. Kuyk et Mme. Poulsen pour leurs travaux en leur qualité respective de Présidents et Vice-présidente du Groupe de travail 2. Le Président remercie également M. Chaperon pour sa contribution au MAC.

Résumé des points d'action

- FAO
 - Le Secrétariat contactera les services de la Commission au sujet de la coopération MAC-DG MARE sur les questions de marché en lien avec la FAO
- Fonctionnement des Conseils consultatifs
 - Le MAC va cosigner le courrier commun suggéré par le PELAC sur la participation des parties prenantes suite à l'Accord de commerce et de coopération entre le Royaume-Uni et l'Union européenne
 - Le Secrétariat va contacter un consultant pour réaliser une évaluation externe de la performance et du fonctionnement du MAC
 - Le Secrétariat va rédiger un document sur base des échanges qui ont eu lieu au sein du Comité exécutif, que les représentants du MAC mentionneront lors de la réunion inter-CC du 5 mai 2021
- Observateurs britanniques au sein du MAC



- Le Président et le Secrétariat vont rédiger un projet de lignes directrices sur la participation des observateurs
- Participation des parties prenantes britanniques au sein du MAC
 - Le Secrétariat soumettra un rapport d'évaluation à la DG MARE qui reflétera les échanges qui ont eu lieu au sein du Comité exécutif

DRAFT



Liste des participants

Représentant	Organisation
Andrew Kuyk	CEP
Arnault Chaperon	FEAP
Bruno Guillaumie	AEPM
Catherine Pons	FEAP
Cécile Fouquet (observatrice)	Conseil consultatif pour l'aquaculture
Christine Absil	Good Fish Foundation
Daniel Voces	Europêche
Daniel Weber	European Fishmeal
Emiel Brouckaert	AEOP
Frangiscos Nikolian	Commission européenne
Georg Werner	Fondation pour la justice environnementale
Guillaume Carruel	AEOP
Guus Pastoor (Président)	AIPCE-CEP
Javier Ojeda	FEAP
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne
Juan Manuel Trujillo	ETF
Katarina Sipic	AIPCE-CEP
Marc Richir	Commission européenne
Massimo Bellavista	COPA COGECA
Marcio Castro de Souza (observateur)	FAO
Mariana Toussaint (observatrice)	FAO
Massimo Bellavista	COPA COGECA
Pedro Reis Santos	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Pierre Commère	AIPCE
Pim Visser	VisNed



Représentant	Organisation
Quentin Marchais	ClientEarth
Roberto Carlos Alonso	ANFACO-CECOPECA
Rosalie Tukker	Europêche
Stavroula Kremmydiotou	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Yannis Pelekanakis	FEAP
Yobana Bermúdez	Conxemar

DRAFT

